

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Date limite d'envoi des dossiers : le 31 janvier 2024**

**ART'IFICE 2024**  
**Samedi 1 juin au samedi 22 juin 2024**

**EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN**  
**Vernissage le vendredi 31 mai à 19h30**

ART'IFICE est une manifestation municipale d'art contemporain qui a pour objectif d'encourager la rencontre d'artistes confirmés mais aussi amateurs avec un public intergénérationnel diversifié. Elle est conçue pour favoriser l'approche de différentes expressions artistiques : photo, sculpture, peinture, arts numériques, vidéos...

Il s'agit de la douzième édition organisée par la Direction des Evènements et de la Culture  
Vous pouvez consulter les dossiers de presse et le programme d'ART'IFICE sur le site de la ville :  
[www.montgeron.fr](http://www.montgeron.fr)

**Les artistes ayant exposé lors des éditions précédentes doivent proposer un projet innovant.**

**Lieux d'exposition**

Les œuvres seront exposées

- au Centre Jean Hardouin – 64 avenue de la République
- au Carré d'Art – 2 rue des Bois
- en extérieur

**Pour faire acte de candidature, faites nous parvenir votre dossier par mail sur [artifice@montgeron.fr](mailto:artifice@montgeron.fr) avant le 31 décembre 2023 :**

- Une photo (obligatoire et haute définition 300DPI) de chaque œuvre, installation ou scénographie que vous souhaitez exposer.
- Un texte de présentation de l'artiste (biographie)
- Un texte court, destiné au catalogue, présentant votre démarche artistique (de 10 lignes maximum)
- Une fiche technique de l'œuvre (dimensions, poids, matériaux)
- Un CV ou l'adresse d'un blog ou d'un site ainsi que votre adresse de messagerie électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale
- Vos besoins techniques
- La valeur des œuvres estimée pour l'assurance (qui n'est pas le prix de vente)
- Préciser si l'œuvre peut être installée à l'extérieur

**Aucun dossier ne sera pris en considération sans l'ensemble des éléments demandés.**

Si votre dossier est retenu par le jury dont les décisions sont souveraines (commission d'attribution le 9 février 2024), un courriel vous sera adressé vous indiquant toutes les modalités pratiques.

Il est indispensable de fournir dans le dossier d'acte de candidature des informations complètes et détaillées qui seront ensuite utilisées pour le catalogue et les conventions de prêt.

#### **Présentation des œuvres**

Toutes les œuvres porteront au dos : le nom de l'artiste et son adresse, le titre de l'œuvre, le prix de vente en euros (pour le public) et la valeur estimée pour l'assurance.

L'œuvre doit être parfaitement prête à l'accrochage. Pour les œuvres murales (peinture, photos, installation...), l'œuvre devra posséder un système d'accroche solide et fiable. L'organisation ne peut en aucun cas faire des accrochages dans les murs, ce qui oblige l'ensemble des artistes à prévoir les accroches nécessaires sur les œuvres. *Si les œuvres sont livrées sans accroche, nous ne pourrons pas les accrocher.*

Les cimaises et l'éclairage sont assurés par la ville.

#### **Dépôt – Retrait**

Dépôt des œuvres : **du 13 au 17 mai 2024** et prendre rendez-vous avec Christine Suchaud par mail à [artifice@montgeron.fr](mailto:artifice@montgeron.fr)

Retrait des œuvres : **du 24 au 28 juin 2024.**

Le transport et la manutention sont exclusivement à la charge des artistes ou de leur transporteur.

Les œuvres sont déposées pour la durée totale de l'exposition.

**Les artistes ne pourront pas retirer leurs œuvres avant la fin de l'exposition.**

La ville décline toute responsabilité concernant les casses, vols, pertes et dégâts, passés les délais d'exposition et d'enlèvement.

**Le dépôt et le retrait ne seront effectués que par l'artiste ou son représentant.**

#### **Obligations légales**

La ville s'interdit toute transaction financière et/ou commerciale sur les œuvres. Tous les renseignements divers relatifs aux exposants (fournis par leur soin) engagent leur entière responsabilité, ils en assument les obligations morales et légales.

**La scénographie de l'exposition sera conçue par la ville de Montgeron. Les artistes ne pourront intervenir ni sur le lieu, ni sur l'emplacement de leurs œuvres.**

**Les artistes autorisent la ville à diffuser les photos de leurs œuvres, ensemble ou séparément dans le cadre de leur participation à ART'IFICE 2024.**

**Toute œuvre ne correspondant pas, ou ne ressemblant pas aux visuels envoyés préalablement pour la sélection, pourra être refusée.**

#### **CONTACT :**

**Par mail : [artifice@montgeron.fr](mailto:artifice@montgeron.fr)**

**Par courrier : Mairie de Montgeron  
Direction de l'Action Culturelle – ART'IFICE 2024  
Carré d'Art - 2 rue des bois – 91230 Montgeron**

**Par téléphone : Christine Suchaud 01.69.52.13.37**